

L'enfant troublé est troublant.
Il trouble l'institution autant que l'institution le trouble.

Est-ce à dire que le trouble est du côté de l'enfant ou du côté de l'institution qui doit l'accueillir ?

Le trouble s'actualise dans la relation de l'enfant avec son entourage. L'enfant met à mal les instituants et les personnes qui les incarnent. Il projette sur les professionnels des forces à l'œuvre très puissantes et difficilement supportables. L'interrelation révèle et identifie le trouble mais pour autant, peut-on affirmer qu'il concerne une pathologie du lien et de sa constitution ? Ce trouble est enraciné dans le lointain de l'enfant et de sa famille, dans le lointain aussi de l'institution.

Les alliances institutionnelles, interne et externe, se nouent aux risques de la ségrégation et de la discrimination. Si l'institution rassemble, elle isole douloureusement l'élément résistant à son modèle et accroît ainsi son trouble en le stigmatisant. Quel trouble l'enfant et l'institution peuvent-ils tolérer de vivre ensemble ? Quelle étrangeté peuvent-ils partager ? Comment pouvons nous penser et transformer la relation à cet enfant sans exclure et comment réagir ?

Ces enfants troublés comportementalement créent un trouble institutionnel, provoquent des ruptures à répétition et de la "sur violence", au prix de vécus de culpabilité infiltrant toutes les relations. En ne répondant pas à la norme attendue, ces enfants produisent un rejet "hyperpersonnalisé", voire "délinquantialisé" à 2 ans, 7 ou 13 ans...

Nous voulons à l'aide de ces axes de réflexion, dans leurs balancements, nommer des parcours institutionnels où les institutions croisent leurs expériences de l'enfant troublant. L'école est de droit commun, elle est traversée par le juridique, le thérapeutique, l'éducatif... L'hôpital est de droit commun et doit se laisser interroger par les familles. Les consultations individuelles doivent s'ouvrir à une anthropologie sociale.

L'urgence est aux partages. La famille et l'enfant sont des acteurs de plein droit et la loi 2002-2 autorise qu'ils fassent usage des institutions.

Nous affronterons ces questions de face. Là où doivent se croiser les pratiques. Nous chercherons les nouages entre institutions, les partages entre professionnels et familles, les points d'achoppement et d'articulation qui permettront à ces enfants d'exister autrement que comme fauteurs de troubles et d'être pensés comme acteurs.

Enfant troublé Enfant troublant



Une soirée et une journée d'étude
aux Champs Libres ~ Rennes

Judi **19** novembre et
Vendredi **20** novembre
2009

La question "des troubles du comportement chez l'enfant" va se décliner dans ce colloque sur quatre axes : médical, psychologique, anthropologique et judiciaire.

Autant de champs réflexifs qui formalisent actuellement notre compréhension. Notre démarche est de mettre en tension et d'interroger ces registres à partir de la dimension thérapeutique qui les interpelle, les subvertit et favorise une conflictualité interne de ces différents champs. Ainsi le judiciaire questionnera le prédictif et le préventif, le psychologique la prescription et l'alliance, l'éducatif la performance et la créativité, et enfin le médical, le neurologique et le psychique.

Notre démarche cherche à soutenir et reconnaître ces mises en tension comme nécessaires et favorisant les échanges et les dépassements. Le risque étant en effet qu'un choix univoque conduise à un marquage idéologique qui limite la réflexion et produise de l'exclusion. Nous privilégions par conséquent la diversité des théories et des regards cliniques.

Jeudi 19 novembre
18h30 : **Café des Sciences / Débats**
"L'écart et l'accord : les troubles du comportement en question chez l'enfant"

Vendredi 20 novembre

8h30 : **Accueil des participants**

9h : **Ouverture**
Sylvain Dajoux Conseiller municipal chargé de la parentalité

Présentation
Astrid Ambrosi Maître de conférence Université de Rennes 2
Alexis Chirokoff Directeur du CMPP "Gaston Chaissac"

9h30 : **Conférence**
"Que dit-on qui autorise l'enfant à bouger et à faire bouger l'institution ?"
Maria Maïlat Anthropologue ~ Romancière

10h15 : **Présentation clinique et discussion**
Gilles Cervera Directeur Maison de l'Enfance de Carcé
Président du RNCE Réseau National des Communautés Éducatives

11h15 : **Conférence**
"Les troubles du comportement chez l'enfant : destin ou développement, prédiction ou prévention"
Bernard Golse Pédo-psychiatre ~ Psychanalyste
Chef de service

12h15 : **Présentation clinique et discussion**
Mona Guiomard Psychologue scolaire
Françoise Malette Psychologue scolaire
Nathalie Pleuven Psychologue scolaire
Christèle Clabaut-Restoin Psychologue ville de Rennes
Anne Le Maître Directrice de crèche ville de Rennes

12h45 : **Repas libre**

14h30 : **Conférence**
*"Enfants à risque d'exclusion et soin de l'être en institution"
De l'acte à la parole et à la pensée*
Rémy Puyuelo Membre titulaire Formateur de la SPP
Rédacteur en chef de la revue EMPAN

15h15 : **Présentation clinique et discussion**
Laurence Nadal-Arzel Docteur en psychologie
Psychanalyste

16h15 : **Clôture**
Loïck M. Villerbu Professeur à l'Université de Rennes 2
Directeur de L'Institut de Criminologie et Sciences Humaines
Président du GIS "CrimeSO"

Laurence Nadal-Arzel
Alexis Chirokoff

Comité d'organisation

Le colloque est organisé en partenariat avec des universitaires, des professionnels des secteurs de santé, le Réseau National des Communautés Éducatives

Astrid Ambrosi ~ Maître de Conférence Université Rennes 2,
Gilles Cervera ~ Directeur Maison de l'enfance de Carcé,
Alexis Chirokoff ~ Directeur du CMPP "Gaston Chaissac",
Christèle Clabaut-Restoin ~ Psychologue en PSPH, Mona Guiomard ~ Psychologue scolaire, Germaine Juguet ~ Psychologue clinicienne, Anne Lemaître ~ Directrice de crèche de la ville de Rennes, Loïck M. Villerbu ~ Directeur du laboratoire de psychopathologie et de criminologie, Françoise Malette ~ Psychologue scolaire, Laurence Nadal-Arzel ~ Docteur en psychologie et psychanalyste, Nathalie Pleuven ~ Psychologue scolaire

et



Cours des Alliés 35000 Rennes
02 23 40 66 00

Accès métro : station Charles de Gaulle

Inscription gratuite
avec réservation aux Champs Libres
dans la limite des places disponibles
à partir du 1er octobre 2009

avec le soutien



Graphisme : Freddy Rapin

Reproduction couverture : **Gaston Chaissac ~ Sans titre, 1960**
Collection particulière
Avec l'aimable autorisation d'Annie Chaissac